

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : un sexagénaire meurt en se tirant une balle dans la tête

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

VISION d'horreur dimanche 4 octobre dernier au quartier Methui, dans le premier arrondissement d'Oyem. Casimir Mvé Etoughe, Gabonais âgé de 68 ans, se serait donné la mort, dans sa chambre, en se tirant une balle dans la tête à l'aide d'un fusil de type calibre 12. D'après une source autorisée, le drame se déroule vers 13 heures. Le sexagénaire, donné comme étant en pleine possession de ses facultés physiques et mentales, est seul chez lui à ce moment-là. " Avant de s'enlever la vie, Casimir a envoyé sa fille Okome Mvé faire une course dans un magasin de la place. C'était une manière pour lui d'éloigner sa fille de la maison familiale, afin d'exécuter son plan qu'il semblait avoir nourri depuis quelque temps. Ce n'est qu'une fois de retour à la mai-

son qu'Okome a découvert avec horreur le corps sans vie de son père, baignant dans une mare de sang, la tête écrabouillée et un fusil de chasse posée à ses côtés ", explique la source. À la suite de quoi le procureur de la République, Rodrigue Ondo Mfoumou, saisi du drame, a dépêché sur les lieux son substitut, Ghislain Kandi, ainsi que la Police judiciaire (PJ) et la brigade-centre de gendarmerie pour les constatations d'usage. Agent de la Marine marchande, Casimir, semble-t-il, n'avait aucun souci avec sa famille. Il n'avait pas non plus de souci de santé majeur, en dehors d'une migraine dont il se plaignait. " Papa se plaignait souvent des maux de tête. Nous l'avons même amené à Libreville pour faire des examens médicaux. Mais, les résultats sont revenus négatifs ", explique une proche du défunt.

La thèse du suicide étant privilégiée, le substitut du procu-



Photo: PME

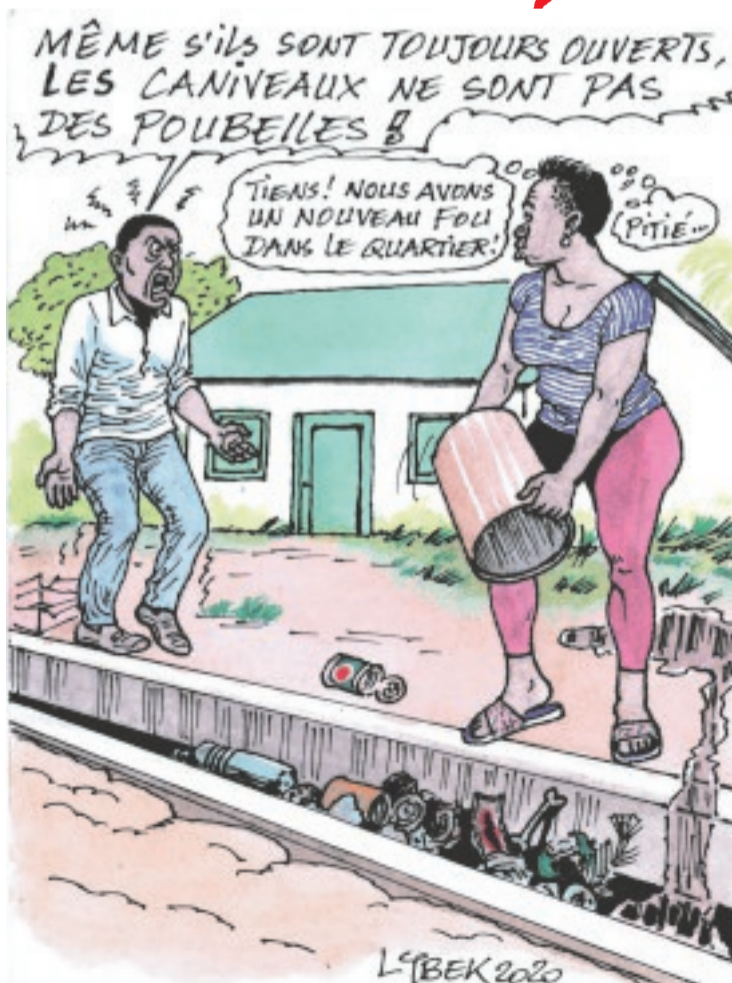
C'est ici que le drame s'est déroulé.

reur de la République, Ghislain Kandi, a précisé qu' " aucune poursuite judiciaire ne peut

être engagée contre X, dans la mesure où la loi ne prévoit pas de poursuites en cas de suicide

volontaire ou provoqué ". Une enquête a été ouverte pour déterminer le mobile du drame.

Le clin d'œil de **lybek**



Mustapha Aziz : " le droit a strictement été appliqué "

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

APRÈS la sortie médiatique samedi dernier de Tarik Jakhoukh, fils aîné du défunt Lahcen Jakhoukh (président-fondateur du groupe Satram-EGCA), l'accusant de s'être approprié illégalement les biens de son père, Dr Mustapha Aziz, dans le souci de livrer sa part de vérité, a organisé une visioconférence depuis le Maroc. " M. Tarik fait dans la mauvaise foi, il veut engager un combat qu'il ne remportera jamais. Les décisions de justice rendues au Maroc, en France et au Gabon sont en notre faveur. Le débat de la succession est clos depuis longtemps. Je rends hommage à la justice et aux juges gabonais, marocains et français, qui ont appliqué le droit dans le strict respect de la souveraineté de l'indépendance et de l'intégrité de chaque pays ", a déclaré le



Photo: Abel Eyeghe

Le PCA de Satram Dr Mustapha Aziz, lors de sa conférence de presse par visioconférence.

PCA du groupe Satram-EGCA, après avoir exhibé les documents de justice, le testament et les vidéos qui font de lui le successeur légal désigné de Lahcen Jakhoukh.

Depuis la mort de ce dernier en juin 2015 en France, un litige oppose sa famille au PCA de Satram-EGCA. En effet, Tarik Jakhoukh, ses trois frères et

leur mère contestent le testament laissé par le défunt, qui désigne "son" ami Moustapha Aziz comme légataire universel de ses biens, une procuration de donation d'un tiers du patrimoine de Lahcen Jakhoukh à Mustapha Aziz et une reconnaissance de dette d'une valeur de 10 millions d'euros (environ 6,5 milliards de francs).